

SASU RENOV BAT
au capital de 1000 Euro
Siège social : 21 RUE WILLY RONIS
37100 TOURS
RCS TOURS : 922 622 741

Procès-Verbal en date du 05/08/2025
AG EXTRAORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
Le CING AOUT à 10 heures.

Les actionnaires de la société RENOV BAT 92 SASU au capital de 1000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au : 21 RUE WILLY RONIS 37100 TOURS, siège social de la société, sur convocation de la présidence.

Sont présent :

Monsieur HOURLIER Kévin né le 08/06/1988 à saint-denis (93) (FRANCE), de nationalité française demeurant 21 RUE WILLY RONIS 37100 TOURS.

Propriétaire de 1000 ACTIONS

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possède cinq cents actions, sur les cinq cents actions ayant droit de vote.

En conséquence, le Président constate que l'assemblée réunissant plus que le quorum requis par la loi est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- les formulaires de vote par correspondance ;
- les copies et les récépissés postaux d'envoi recommandé des lettres de convocation adressées aux associés ;
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions

législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- changement de gérant.
- changement de denomination

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président.

Puis, le Président ouvre les débats.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire décide de modifier la raison social, à compter du 07 AOÛT , la société aura pour raison social : AB

- La raison social : AB

La résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Comme conséquence de la décision prise sous la première résolution, l'assemblée décide de modifier, de la manière suivante, l'article 02 des statuts :

ART. 02 – DENOMINATION .

Le premier alinéa de cet article est annulé dans sa forme initiale figurant dans les statuts et sera désormais rédigé de la manière suivante :

la société a pour dénomination: « **AB** »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide du changement de président, à compter du 07 Aout 2025 :

HOURLIER Kévin né le 08/06/1988 à saint-denis (93) (FRANCE), de nationalité française demeurant 21 RUE WILLY RONIS 37100 TOURS., nationalité française démissionne de sa fonction de Président de la SASU renov bat 92 au capital de 1000,00 € dont le siège est situé : 21 RUE WILLY RONIS 37100 TOURS immatriculée au registre du commerce des sociétés de PONTOISE sous le numéro 983 445 180 La résolution est adoptée à l'unanimité.

Remplacer par Monsieur SUFYAN Ali né le 04/02/1985 à faisalabad (99) de nationalité belge demeurant au 21 RUE WILLY RONIS 37100 TOURS. La résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par les actionnaires.

À tours

le : 05/08/2025

Signature

MONSIEUR HOURLIER KEVIN

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'K' followed by a horizontal line and a small flourish.